

**ALLOCUTION**  
**Marie-Catherine LEHUÉDÉ**  
**Maire de Batz -sur-Mer**  
**Cérémonie des vœux à la population**  
**Samedi 6 janvier 2024 – 11h**  
**Salle des Fêtes**

Je suis très heureuse de vous accueillir pour la cérémonie des vœux à la population.

Comme le veut la tradition, cette cérémonie est l'occasion de dresser le bilan des réalisations municipales des derniers mois et d'évoquer les projets qui seront mis en œuvre au cours des prochains mois.

Permettez-moi de commencer cette allocution avec des remerciements à l'adresse des agents et des élus municipaux qui œuvrent au quotidien à la qualité de notre cadre de vie et à la conduite des affaires courantes et des projets structurants.

La personne du maire incarne en effet souvent à elle seule l'action municipale... Mais c'est une vision beaucoup trop réductrice de la réalité du quotidien.  
=>On a souvent l'habitude de dire que le maire ne peut pas tout faire, c'est absolument vrai, mais j'ajouterai qu'elle ne peut pas tout faire toute seule !

Personnellement, j'ai la chance d'être accompagnée par des adjoints qui travaillent et s'investissent dans le cadre de leurs délégations respectives. Merci donc à Bruno SCHMIT, Françoise COQUARD, Michel KERDONCUFF, Anne LE BOURG et Éric MOULIÉ pour leur implication au quotidien.

Merci également aux trois conseillers municipaux délégués, Gérard PAIN, Agnès LACHAL et Jérémy BRUYANT.

Merci plus largement à l'ensemble des conseillers municipaux qui, eux aussi, s'investissent au sein des commissions et divers comités de pilotage et qui le font, pour la majorité d'entre eux, dans un état d'esprit respectueux et constructif, avec pour seul objectif l'intérêt général.

Nous avons dépassé la mi-mandat, et je dois dire que je suis heureuse et fière du travail réalisé et des projets mis en place en si peu de temps, et ce malgré une crise sanitaire, suivie d'une crise économique mondiale, qui ont mis au ralenti un certain nombre de choses.

La première moitié du mandat a aussi été un temps d'études et de préparation des projets. Le temps administratif est long, trop long !

La seconde moitié de notre mandat sera marquée par la concrétisation d'un grand nombre de projets, j'en évoquerai quelques-uns avec vous.

Je me souviens de certains de mes prédécesseurs qui disaient qu'un seul mandat ne suffit pas ! J'aurais aimé leur donner tort... Mais je sais maintenant qu'ils avaient tout à fait raison !

Avec passion et avec le « cœur qui Batz », plus encore aujourd'hui qu'hier, nous nous investissons au quotidien pour notre Petite Cité de Caractère, à votre service et en regardant l'avenir...

*« Il y a toujours un avenir pour ceux qui pensent à l'avenir »,* écrivait François MITTERAND...

Et bien, l'avenir nous le dira !

Rareté du foncier, attractivité du territoire, développement des locations saisonnières, protections environnementales et architecturales..., à l'instar des autres communes du littoral, l'un des principaux enjeux pour la commune de Batz-sur-Mer porte sur **le domaine du logement**.

C'est un problème que nous avons pris à bras-le-corps dès notre installation avec pour objectif d'apporter une réponse significative à ce besoin en logements en accession à la propriété à un prix abordable, et dans un délai aussi rapide que possible.

Dans le cadre du projet de rénovation/extension du complexe sportif de la Bonne Eau, sur lequel je reviendrai, plusieurs rencontres de travail ont eu lieu avec les associations sportives, et notamment le club de football.

Il s'avère que l'un des deux terrains extérieurs n'a aujourd'hui plus aucune utilité. Nous avons donc décidé d'en faire un nouveau quartier, le futur **quartier de la Bonne Eau**.

Nous avons choisi de nous faire accompagner par la Maison Familiale de Loire-Atlantique, aménageur constructeur agréé, qui a l'expérience de ce type de projets.

Le programme d'aménagement permettra la réalisation d'une quarantaine de logements, avec différentes protections qui garantiront de manière absolument fiable et sur le long terme que les logements resteront occupés par des résidents principaux et qu'ils resteront à des prix abordables.

Il y aura des logements individuels en accession sociale à la propriété sous le régime du Bail Réel Solidaire (BRS) pour des ménages sous conditions de revenus PSLA (Prêt Social de Location-Accession) en résidence principale, des logements locatifs sociaux et aussi quelques lots à bâtir libres de constructeurs avec clause anti-spéculative en cas de revente.

La procédure sera longue, une enquête publique visant à modifier le PLU vient de s'achever, et ces nouveaux logements verront le jour en 2027.

Lancé en 2020 par Habitat 44, et retardé par la crise Covid et des difficultés avec certaines entreprises, le **chantier de construction de 16 logements sociaux** dans l'ancienne maison dite « Papin » et dans l'ancienne école Sainte-Marie vient de s'achever. Certains locataires sont déjà installés, d'autres vont s'installer dans les prochains jours.

Le **logement, c'est aussi celui des travailleurs saisonniers**, qui rencontrent de plus en plus de difficultés pour se loger. Comme la loi nous y oblige, nous avons signé une convention triennale d'objectifs et d'actions avec Cap Atlantique et l'Etat. L'un des engagements pris est de créer 15 à 20 places d'hébergements

dédiées au logement des travailleurs saisonniers sur une période de trois ans, dans le parc communal ou chez l'habitant. Pour ce faire, nous avons notamment acquis trois maisons dans la rue Saint-Jean. Elles ont été partiellement réhabilitées pour accueillir des saisonniers dès l'été 2023. La réhabilitation va se poursuivre. En parallèle, nous avons signé une convention avec l'Association Presqu'île Habitat Jeunes pour favoriser l'hébergement temporaire chez l'habitant.

Nous hébergeons chaque année des nageurs-sauveteurs de la SNSM, des gendarmes et, depuis l'été dernier, des sapeurs-pompiers ainsi que des saisonniers municipaux.

---

Dans le domaine des **travaux**, après plusieurs mois de préparation et de formalités administratives, deux chantiers importants ont démarré cet automne :

La **salle des sports** va être rénovée et agrandie. Souvent promis par nos prédécesseurs, mais jamais réalisé, ce chantier devrait s'achever au premier semestre 2025, pour un budget prévisionnel de 1,5 millions d'euros, hors options et panneaux photovoltaïques.

La future salle a pour objectif d'accueillir l'ensemble des activités sportives de loisirs et de compétition pratiquées à Batz-sur-Mer. Elle comportera trois espaces :

- > Une salle omnisports où l'on pourra pratiquer le basket-ball, le volley-ball, le tennis, le badminton, le tennis de table mais aussi, et ce sera nouveau, le futsal.
- > Une autre salle accueillera différentes activités : karaté, boxe thaïlandaise, Qi Gong, mais aussi le yoga ou encore la gymnastique...
- > Enfin, grande nouveauté, un bloc d'escalade (SAE) sera installé. La demande locale concernant cette pratique est très forte et nous travaillons avec le club de Saint-Molf et la Fédération Française Montagne Escalade pour organiser le futur fonctionnement de cet équipement qui pourra aussi être ouvert l'été et générer des recettes pour la commune.

A noter que nous avons commencé à **rénover le terrain de football subsistant** : nouvelle pelouse, nouveaux mobiliers, éclairages leds et nouveau club-house sont au programme !

Les travaux du **pôle administratif des services techniques, urbanisme et environnement** installé rue Vaucourt-Singer ont également démarré et s'achèveront au premier semestre 2025. Ces travaux consistent à rénover et agrandir ce bâtiment qui date des années 60. Le budget prévisionnel s'élève à un peu plus de 500 000 €.

En attendant la fin des travaux, les agents se sont installés dans la nouvelle salle municipale de l'ex-école Sainte-Marie, au 28, rue du Grand Chemin.

Toujours dans le même domaine, nous allons travailler cette année sur le dossier des travaux de **rénovation énergétique du groupe scolaire Alain BOUTLE**. Les travaux devraient démarrer à l'été 2024 pour s'achever au second semestre 2025. Ils seront réalisés en site occupé pour un budget prévisionnel de 500 000€. Ils consisteront principalement à une isolation par l'extérieur, un changement de certaines huisseries et quelques autres améliorations qui offriront plus de confort pour les usagers et qui permettront de réduire la consommation énergétique de cet équipement municipal. Une réunion de présentation aux parents et aux équipes pédagogiques sera organisée lorsque le projet et le planning seront finalisés.

Concernant **l'enfouissement des réseaux aériens** : conformément à notre engagement et aux demandes des habitants, nous avons lancé la procédure pour deux villages, Trégaté et Roffiat.

Le sujet n'est pas simple, car il suppose de reprendre en partie et au préalable certains réseaux d'eaux pluviales, potable ou usées. Nous travaillons donc avec Cap Atlantique, dont c'est la compétence.

Le sujet est encore plus complexe car les villages sont construits sur de la roche dure !

Pour les deux villages, nous prioriserons les centralités, les secteurs posant des problèmes de sécurité et les secteurs à enjeux. La suite de l'enfouissement et la requalification urbaine seront étalées sur plusieurs années bien au-delà de 2026, je tiens à le souligner.

Au vu de la configuration des lieux, notamment avec des rues étroites, ces travaux généreront par ailleurs beaucoup de difficultés pour les riverains.

Je profite de l'occasion pour rappeler le « *qui fait quoi et qui paie quoi* » en matière d'enfouissement des réseaux aériens, car de nombreuses informations erronées circulent. Concrètement, la commune travaille avec Territoire d'Énergie Loire-Atlantique (TE 44, ex Sydela) qui est maître d'ouvrage pour l'enfouissement des réseaux. Les travaux sont financés à hauteur de 25% par TE44, le reste étant à charge de la commune : aucun autre financement s'agissant de l'enfouissement des réseaux aériens ne peut être sollicité.

Et cela coûte cher, très cher même !

En 2021, la commune a fait l'acquisition de la **propriété FRÉOUR**. Nos premières interventions ont consisté à éclaircir le sous-bois végétal et à sécuriser le parc en abattant certains arbres malades ou dangereux. Nous avons récemment retenu un cabinet de maîtrise d'œuvre qui nous accompagnera dans l'aménagement d'un parc paysager qui sera ouvert au public en 2025. La seconde étape portera sur la réhabilitation du patrimoine bâti : le projet reste à définir précisément, mais il pourra conduire à la création d'une résidence d'artistes, d'un espace hommage à Jean FRÉOUR et d'espaces de création, de vente et d'exposition.

Le Conseil municipal a validé la vente du bâtiment de **l'ancien cinéma « Le Paludier »**. Le projet porté par les acquéreurs est de créer une clinique dentaire et un espace dédié à l'accueil d'entreprises. La clinique dentaire pourra accueillir trois praticiens avec les dernières technologies d'équipements. À la demande de la commune, et en accord avec les acquéreurs, une clause conditionne la validation de la vente à l'obtention du permis de construire pour le projet présenté (clinique dentaire et accueil d'entreprises). Il n'est pas question que ce bâtiment ait une autre destination. Et je dois préciser que la façade est protégée et sera donc conservée.

Certains se sont étonnés du prix de vente, 110 000€ : Il faut savoir que le bâtiment est actuellement à l'état de ruine et que l'investissement nécessaire au projet a été évalué à 1,5 millions d'euros, fourchette basse.

Sauf à augmenter les impôts, la commune ne pouvait raisonnablement pas porter un tel projet... et pour y faire quoi ? Nous avons préféré :

- Privilégier l'implantation de dentistes qui va venir conforter l'offre médicale sur la commune,
- Donner une seconde vie à ce bâtiment sans imputer les finances communales,
- Nous concentrer sur la réhabilitation du bâti existant et utilisé, par exemple, par nos associations.

---

Nous parlions cabinet dentaire, restons dans le domaine de la **santé** en évoquant notre **Centre Municipal de Santé**.

Ouvert au public en 2021, le Centre Municipal de Santé a fêté ses deux ans d'existence en septembre dernier. En 2023, 13 838 consultations ont été données, confirmant ainsi le succès de cette structure, qui a permis de maintenir

une offre de soins pour la population locale dans un contexte de désertification médicale qui s'accroît sur notre presqu'île. 2 890 déclarations de médecin traitant ont été faites auprès du CMS. La structure continue d'évoluer avec le départ prochain d'un médecin, qui continuera toutefois d'effectuer des consultations de dermatologie et remplacements, le recrutement de deux autres médecins, dont une pédiatre installée depuis la mi-octobre, et la réorganisation du secrétariat.

Que dire ? Si ce n'est que le CMS est un succès dont nous sommes fiers et qui s'autofinancera en 2024, les recettes équilibreront les dépenses.

Non, la santé n'est pas un domaine de compétence communale, oui nous avons choisi d'agir et de prendre les choses en main... C'est une décision politique forte et nous ne la regrettons pas !

---

A ce point de mon allocution, vous me permettrez **une courte parenthèse** : j'entends parfois, pas souvent mais parfois, dans le bourg et les villages, une critique comme quoi « *la mairie n'en fait que pour les touristes ou les résidents secondaires* ».

Travaux du complexe sportif, rénovation du quartier de Poulan, enfouissement des réseaux, rénovation de l'école, Centre Municipal de Santé, futur quartier de la Bonne Eau pour nos jeunes et nos moins jeunes, travaux d'amélioration de la voirie et des espaces publics... sont quelques exemples parmi beaucoup d'autres qui mettent à mal cette vision des choses.

Par ailleurs, ceux qui portent cette critique ne devraient pas non plus oublier que les vacanciers, visiteurs de passage et résidents secondaires font vivre notre commune, nos professionnels et nos commerçants, et qu'ils génèrent des recettes, notamment fiscales, qui représentent une part très importante de notre budget !

Fin de la parenthèse.

---

Dans le domaine de **l'environnement**, force est de constater que les **éoliennes** du parc éolien de Saint-Nazaire, ou devrais-je plutôt dire du parc éolien de Batz-sur-Mer/Le Pouliguen/Le Croisic, n'ont pas eu d'effet négatif, ni sur la fréquentation touristique, ni sur le prix de l'immobilier.

Toutefois, et comme j'ai eu l'occasion de le répéter aux équipes d'Envoyé Spécial cet été, nous avons toujours sur ce sujet une certaine forme d'amertume car :

- 1/ce n'est pas ce qu'on nous avait montré en 2012-13 lors de la consultation publique
- 2/force est de constater que le paysage est radicalement différent, y compris la nuit avec une vue directe sur Manhattan.

Si l'œil s'habitue et continuera de s'habituer, il n'en reste pas moins que nous regrettons le mode de calcul de la compensation financière qui prend en compte le nombre d'habitants et pas le préjudice réel, c'est-à-dire le nombre d'impacts visuels visibles du territoire.

Je regrette que nos représentants élus au niveau national n'aient d'ailleurs pas réussi à modifier les critères de répartition.

Sur le sujet de **l'érosion du trait de côte**, les projections du Cerema à l'horizon 2050, puis 2100, nous laissent à penser que la mer va éroder certaines portions du littoral batzien, phénomène qui sera sans doute accentué par le dérèglement climatique et la montée annoncée des eaux.

Mais est-ce étonnant au regard de la configuration de notre commune, entre océan et marais salants ?

La Nature ne fait finalement que reprendre une place que s'était récemment attribuée l'Homme.

Certaines portions du sentier douanier sont déjà fermées, il est à craindre que d'autres le soient dans les années à venir.

Batz-sur-Mer dispose de 6,5 kilomètres de littoral. Les enjeux techniques et financiers à venir concernant les infrastructures et équipements publics, sans parler des propriétés privées, dépassent très largement notre capacité budgétaire.

Nous attendons de l'Etat qu'il soit plus clair et plus précis sur ce dossier : qui fera quoi et qui paiera quoi ?

Dans l'immédiat, notre ligne de conduite est aujourd'hui de permettre une information claire dans le cadre des autorisations d'urbanisme et ventes de bien. Nous pensons qu'il n'est plus raisonnable d'envisager de construire, voire d'agrandir les propriétés qui pourraient être concernées.

Dans les années à venir, et au regard de ses 98 kilomètres de littoral, nous pensons également que Cap Atlantique a un rôle primordial à jouer sur ce sujet.

Comme vous le savez peut-être, un opérateur de téléphonie a eu le projet d'implanter une **antenne relais** sur un terrain privé dans le secteur du Temps Perdu. Nous étions absolument contre ce projet et, grâce à nos échanges avec le propriétaire du terrain et l'opérateur, ce projet a été abandonné, ce dont nous nous félicitons.

Si la nécessité de mieux couvrir notre territoire est évidente au regard des besoins accrus en matière de réseaux et d'une couverture partielle du territoire communal, de telles infrastructures doivent être implantées à des endroits plus appropriés, sans créer de nouvelles nuisances pour des riverains qui sont installés parfois depuis plusieurs dizaines d'années.

Toujours dans le domaine de l'environnement, je salue **l'engagement et l'investissement des paludiers** qui ont travaillé dur et vite pour réparer, au moins provisoirement, les dégâts des tempêtes du mois de novembre. Merci également à Cap Atlantique pour son soutien financier.

---

Dans le domaine des **affaires sociales**, nous pouvons je crois nous réjouir que Silène ait décidé d'engager d'importants **travaux de rénovation énergétique des 70 logements sociaux du quartier de Poulan !**

Sous réserve du résultat des appels d'offre, les travaux devraient débuter au premier trimestre 2024, pour une durée de 18 mois. Les travaux se dérouleront en site occupé, sans déménagement des locataires en place. Le coût global prévisionnel s'élève à un peu moins de 5,5 millions d'euros, entièrement financés par Silène, soit un investissement de près de 78 000€ pour chaque logement.

La municipalité a suivi ce dossier de près, et nous sommes très heureux de ces futurs travaux qui permettront d'améliorer considérablement le confort de vie des 70 foyers qui résident aujourd'hui dans le quartier de Poulan.

À l'issue de ces travaux, la commune s'est engagée à rénover les espaces publics, voirie et espaces verts de ce quartier idéalement situé à Batz-sur-Mer.

Sous notre impulsion, le CCAS a lancé un grand nombre d'**actions en faveur des personnes dans le besoin, isolées, fragiles et en faveur de nos anciens** qu'il serait fastidieux de toutes citer ici.

Les ateliers de formation à l'informatique organisés en 2023 ont fait le plein, d'autres seront organisés en 2024, ainsi que divers autres ateliers, formations et opérations de sensibilisation et de prévention.

Mise en place en 2021, la **mutuelle solidaire communale** va être renouvelée. Idem pour la **Semaine Bleue**.

=>La qualité du cadre de vie batzien passe aussi, et avant tout, par le bien-vivre ensemble intergénérationnel et l'aide aux plus défavorisés et aux personnes

isolées. C'est un travail que nous menons quotidiennement et dont je suis très heureuse et très fière.

---

S'agissant des **Finances**, je redis, avec plaisir, ce que je vous avais dit l'année dernière, à savoir que la situation est saine et nous permet de nous projeter de manière sereine durant les prochaines années, qu'ils s'agissent du fonctionnement des services communaux, mais également des investissements.

La dette communale est plus que raisonnable et s'établit à 2,5 années.

Nous travaillons constamment dans le respect des deniers publics communaux qui pour l'essentiel (environ 60 %) proviennent de la taxe foncière acquittée par tous les propriétaires et de la taxe d'habitation (sans surtaxe) qui est toujours acquittée par les résidents secondaires.

Nous n'augmenterons les taux communaux d'imposition.

Nous ne les baisserons pas non plus !

Pourquoi ? Car dans le contexte inflationniste que chacun connaît, diminuer notre capacité financière reviendrait à diminuer la qualité des services publics rendus par la commune et la qualité générale de notre cadre de vie, et reviendrait à renoncer aux projets structurants que j'ai détaillé il y a quelques instants.

---

Dans le domaine de l'**enfance-jeunesse**, nous pouvons nous satisfaire d'une **augmentation importante des effectifs scolaires**, constatée lors de la dernière rentrée de septembre.

17 élèves supplémentaires, soit une augmentation de 12,88%, ont été accueillis. Cette augmentation, qui fait suite à des dizaines d'années de baisse des effectifs, s'explique notamment par la qualité du travail réalisé par la communauté éducative, l'arrivée de nouvelles familles à Batz-sur-Mer à la suite de la crise COVID, l'attractivité générale de la commune et la pyramide des âges des élèves scolarisés.

Nos **structures enfance-jeunesse fonctionnent bien**, les rapports avec les équipes pédagogiques et les parents d'élèves sont très bons, nous avons mis en place de nombreuses choses dans ce domaine, à l'exemple du Passeport du Civisme, du Conseil Municipal des Enfants ou de l'aide aux devoirs...

Notre réflexion porte aujourd'hui sur la **fourniture des repas du restaurant scolaire par la cuisine centrale du Pouliguen**, afin d'avoir une meilleure qualité

de repas et un circuit ultra-court. Cela devrait, je l'espère, être possible en septembre 2024.

En cette période marquée par l'inflation qui pénalise un grand nombre de nos concitoyens, la municipalité a décidé d'instaurer une **nouvelle tarification pour le restaurant scolaire municipal** basée sur le taux d'effort, mais aussi sur l'élargissement de la cantine à 1€. C'est un coup de pouce important, notamment pour les familles les plus modestes.

Les fouilles archéologiques préventives du futur **jardin public stationné** derrière l'école privée, au niveau des citernes de Trémondais, devraient enfin débiter cette année.

---

La **sécurité** reste bien évidemment au cœur de nos préoccupations.

Nous sommes en cours de recrutement d'un **nouveau responsable de la Police Municipale**.

Les dernières actions dans ce domaine ont été :

- L'intégration en zone d'agglomération des portions de route jusque-là départementales de la route côtière. Cela nous a permis **de limiter la vitesse à 50 km/h** maximum au lieu de 70 auparavant. Les secteurs les plus urbanisés sont quant à eux limités à 30 km/h.
- Nous avons également récemment lancé, en partenariat avec la Gendarmerie, **le dispositif « Participation citoyenne »**, qui a pour objectifs de développer auprès des habitants une culture de la prévention de la délinquance, de favoriser le rapprochement entre les forces de sécurité de l'État, les élus locaux et la population et d'améliorer l'efficacité des interventions et l'élucidation des infractions.
- Si l'on peut se réjouir de la fréquentation importante qu'a connu Batz-sur-Mer en 2023, on peut regretter le manque de civisme de bon nombre d'automobilistes qui ont considéré les **trottoirs comme des places de stationnement**. Au mépris total des piétons et des riverains. Mal leur en a pris car nous avons très fortement sévi en dressant systématiquement des contraventions. Des potelets bois anti-stationnement seront prochainement mis en place à différents endroits de la commune.

En 2024, et afin de lutter encore plus efficacement contre les actes d'incivilité et de vandalisme, nous souhaitons **renforcer le dispositif de vidéoprotection** que

nous avons commencé à installer en 2020, juste après notre élection. Des caméras seront donc ajoutées, notamment dans le centre-bourg.

Nos efforts devront également porter sur l'accompagnement de **l'augmentation exponentielle des usagers à vélo, autrement dit des cyclistes**. Si le vélo est toujours bon pour l'environnement, il l'est souvent moins pour le Code de la route !

Notre projet est notamment d'augmenter temporairement le nombre de stationnement vélos en haute saison et de baliser des itinéraires spécifiques et sécurisés.

---

S'agissant de la **vie associative**, je constate comme vous le dynamisme de nos associations qui œuvrent tout au long de l'année pour animer Batz-sur-Mer et proposer une large palette d'activités à leurs adhérents.

Je remercie chaleureusement l'ensemble des bénévoles et des responsables associatifs !

Du fait des travaux de la salle des sports, il n'y aura pas de forum des associations en 2024.

La rénovation et l'agrandissement de la salle des sports a aussi pour objectif de regrouper toutes les associations sportives sur un même site et leur permettre de pratiquer leurs disciplines dans une salle plus appropriée. Concrètement, cela désengorgera le planning de l'espace Fréour et permettra de libérer quelques créneaux pour les associations batziennes non sportives.

---

Nos **commerçants et professionnels batziens** savent que nous sommes toujours à leur écoute.

Comme vous, nous avons constaté en 2023 un certain nombre de créations d'entreprises et de commerces, ainsi que plusieurs changements de propriétaires ou d'exploitants.

Ces mutations qui vont crescendo depuis quelques années sont un bon signe et confirment l'attractivité de notre commune.

Nous espérons que cela continuera ainsi, dans la mesure où la densité du tissu commerçant est capitale en termes d'attractivité.

La concurrence peut parfois faire peur à certains de nos commerçants : nous pensons au contraire qu'elle est saine, qu'elle améliore la qualité des produits et des services et qu'elle génère une augmentation générale de la fréquentation de la clientèle.

Il y a encore trop de vitrines « mortes » dans notre centre-bourg : et c'est un sujet sur lequel nous travaillons chaque jour, avec nos moyens, qui sont *de facto* limités puisque la plupart de ces anciens commerces appartiennent à des propriétaires privés.

Pour conclure dans ce domaine, nous espérons que nos commerçants et professionnels se fédèrent et relancent une association comme nous l'avons connue par le passé. Ce sujet est le leur, mais nous les accompagnerons bien entendu si cela devait se concrétiser.

---

En 2023, la qualité et la densité de la **programmation culturelle et événementielle** offerte par la commune, l'office de tourisme, la médiathèque, les associations et les partenaires privés culturels a été remarquée et félicitée.

Spectacles pour enfants du mercredi pendant les vacances scolaires, concerts, festival Back to Batz, ateliers et animations de la médiathèque, visites guidées, animations de Pâques, d'Halloween ou de Noël, OktoBatz Fest, expositions, salon de l'illustration... Les événements organisés par la commune ont attiré plusieurs dizaines de milliers de personnes, locaux ou en vacances, durant toute l'année.

En 2024, des rendez-vous seront proposés de janvier à décembre, avec un maintien de la quantité et de la qualité à l'identique de 2023. Tous les événements et manifestations seront donc reconduits et encore améliorés.

Le **fil rouge 2023 était l'illustration**, et vous êtes nombreux à avoir acheté le livre « *Batz-sur-Mer illustrée* » qui est une réussite à tous points de vue.

**Le fil rouge 2024 sera « les créatures fantastiques »**. Plusieurs événements seront organisés autour de ce thème tout au long de l'année.

Comme vous le savez, nous avons pour projet de **rénover et d'agrandir notre médiathèque municipale**. Il nous fallait au préalable une véritable responsable, que nous avons recrutée en avril dernier. Il nous faut maintenant écrire le projet de service, ce qui sera fait en 2024, avant d'envisager les travaux. Notre volonté

est de moderniser l'équipement pour mieux répondre aux attentes des usagers et d'agrandir la médiathèque en y intégrant la grande salle de l'étage.

En matière de communication, un **nouveau site internet de la ville**, [www.batzsurmer.fr](http://www.batzsurmer.fr), a été lancé en avril 2023.

Et vous êtes nombreux à nous suivre sur nos réseaux sociaux, dont l'audience a été très fortement développée ces deux dernières années.

**L'Office de tourisme municipal** a accueilli 31 200 visiteurs cette année et a répondu à 25 578 demandes, soit une hausse de + 1% par rapport à 2022 et surtout, de + 7,5% par rapport à 2019.

La dématérialisation de la procédure de réservation des courts de tennis a ravi les utilisateurs.

En 2023, la structure a renouvelé son classement en catégorie I et se prépare à renouveler en 2024 la marque « Qualité Tourisme ».

La boutique a développé son chiffre d'affaires de 140% entre 2019 et 2023, notamment grâce à la création de notre marque de territoire, « le Cœur qui Batz », qui a été imaginée et réalisée en interne.

Outre le fonctionnement quotidien de la structure, le projet 2024 portera sur la **création d'une boutique en ligne**, qui nous est très demandée.

---

Du côté du **patrimoine**, une statue vient d'être installée dans l'un des parterres de la mairie.

Cette œuvre s'intitule « **le combat de jeunes boucs** », ce qui n'est donc pas une allégorie de la vie politique locale comme certaines mauvaises langues l'ont suggéré...

Plus sérieusement, c'est une œuvre en bronze de Louis de MONARD créée vers 1912. Mise en dépôt à Batz-sur-Mer par l'État dans les années 50-60, elle avait été installée dans le parc du centre Marceau, puis stockée dans un garage. Avec le concours du Centre National des Arts Plastiques et de Laurent DELPIRE, conservateur des antiquités et objets d'art de Loire-Atlantique, nous l'avons faite restaurer.

Il faut savoir que les **objets protégés monuments historiques** appartenant à la commune sont au nombre de 59, ce qui est important pour une petite commune. Batz-sur-Mer a une longue histoire et nos aïeux ont permis à ce petit patrimoine de traverser les siècles : à nous de le préserver et de le restaurer. Nous avons

donc décidé d'y consacrer une enveloppe de 80 000€ jusqu'à la fin de notre mandat.

Les premiers objets qui seront restaurés seront les armoires à statues de l'église Saint-Guérolé. Nous les pensions disparues depuis le vol des statues en 1978, mais elles avaient en fait été démontées et stockées. Elles seront donc restaurées en 2024, avant d'être réinstallées dans l'église.

D'autres restaurations suivront.

Bien entendu, la **magnifique croix de Kervalet** qui a été accidentellement cassée en décembre sera elle-aussi restaurée dans les règles de l'Art. Le calvaire de Roffiat le sera également, la croix sera repeinte et le coq va retrouver sa place.

La **tour Saint-Guérolé** a bénéficié de différents travaux cet hiver, notamment le remplacement des quatre minuteriers et des aiguilles des cadrans horaires, mais aussi la mise en place de protections contre les volatiles.

Les prochains travaux sur l'église en elle-même seront la **restauration des deux baies à vitraux** situées à droite de l'entrée principale de l'église, le « *Baptême du Christ* » et « *Saint-Guérolé Abbé* ». Le coût prévisionnel s'élève à un peu moins de 145 000€, et nous espérons des subventions.

Toujours dans le domaine du patrimoine, je vous informe que la **commission de contrôle des Petites Cités de Caractère** viendra à la fin du mois de mai pour une visite concernant le renouvellement de notre homologation.

Je ne doute pas, qu'à l'instar des Batziennes et des Batziens, ainsi que des visiteurs et des vacanciers, les membres de cette commission seront sensibles à la qualité exceptionnelle de notre cadre de vie et au travail conduit par les élus et les services pour encore et toujours l'améliorer !

---

Avant de conclure, je voudrais avoir une **pensée pour trois élus qui nous ont quittés** cette année.

**Georges BOURDIC**, d'abord, décédé le 13 juin 2023.

Élu municipal de 1961 à 1983 et maire de 1965 à 1977, il a notamment développé le réseau d'assainissement sur la presqu'île, a construit le groupe scolaire publique et a accompagné la création du quartier de La Herpe.

**Claude LEBAUD**, ensuite, décédé le 17 septembre 2023, qui était conseiller municipal délégué aux travaux depuis 2020.

**Christian BRETÉCHER** est quant à lui malheureusement décédé le 3 novembre 2023. Il avait été conseiller municipal durant le dernier mandat de Pierre LE BERCHE.

---

Permettez-moi d'adresser à nouveau mes remerciements à l'ensemble des acteurs publics et privés qui nous accompagnent au quotidien dans notre travail au service des Batziennes et des Batziens !

Il est impossible de toutes et tous les citer, mais ils se reconnaîtront.

Toute l'énergie des élus municipaux, qu'ils soient dans la majorité ou les minorités, devrait être uniquement consacrée au service des Batziennes et des Batziens, sans polémique stérile et dans le respect de chacun, dans le respect de la confiance qu'ils nous ont accordés. La mission de la majorité est de respecter ses engagements, pour améliorer le quotidien des habitants.

Si le mandat municipal est souvent exigeant, parfois usant, il est aussi et avant tout, toujours passionnant !

Avec le « *cœur qui Batz* », vous pouvez compter sur mon investissement et celui de mon équipe !

Je vous remercie pour votre attention.